

Futurs parents

Parents d'un enfant âgé de moins de 6 ans

A la recherche d'un mode de garde pour votre enfant ?

Faites votre demande en ligne !

Ce service est actuellement disponible si vous habitez dans les communautés de communes suivantes :
La Roche-sur-Yon Agglomération, Les Sables-d'Olonne Agglomération, Vie-et-Boulogne, Ile de Noirmoutier,
Pays-des-Achards et Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts.

Comment faire ?

- 1 Vous faites votre demande de mode d'accueil sur le site www.mon-enfant.fr
- 2 Votre demande est confiée à un lieu d'information habilité par la Caf dont dépend votre commune de résidence.
- 3 Vous êtes contactés par un professionnel pour un rendez-vous et un accompagnement dans vos démarches.

Selon le territoire, le lieu d'information peut-être :

- > le service petite enfance
- > le relais assistants maternels (Ram)
- > le guichet unique petite enfance.

monenfant.fr

Et faire garder mon enfant devient plus simple !

